

Informations aux nouveaux parents

Chers nouveaux parents,

Cette note d'information a pour vocation d'essayer de vous donner le maximum d'informations concernant l'école maternelle de Buzet dans laquelle votre enfant va évoluer durant les 3 prochaines années.

Qu'est-ce que l'école maternelle de Buzet ?

• Constitution de l'équipe et effectif

- ❖ 5 classes, 2 équipes d'Atsem : 5 Atsem le matin et 5 l'après-midi; 6 enseignants (5 + décharge de direction un jour par semaine)
- ❖ A ce jour, l'école accueillera 112 élèves soit une moyenne de 22,4 élèves par classe
- ❖ PS : 36 / MS : 36 / GS : 40
- ❖ La répartition prévisionnelle, sous réserve de changement lié à une évolution des effectifs durant l'été, est la suivante :
 - 1 classe de PS
 - 1 classe de PS/MS
 - 1 classe de MS
 - 1 classe de MS/GS
 - 1 classe de GS

• Quelques photographies :

La cour de récréation



Le dortoir



La classe de PS



La salle de périscolaire PS



La cantine côté PS

• Rôle de l'école maternelle-programme mars 2015

- ❖ L'école maternelle est un lieu d'apprentissage adapté aux jeunes enfants.

La séparation est parfois difficile.

Depuis la rentrée 2020, en raison des contraintes sanitaires et Vigipirate alors en vigueur, les parents d'élèves ne peuvent plus entrer dans l'enceinte de l'école. Les enfants sont donc invités à rejoindre leur classe par le portail maternelle. Les enseignantes sont présentes au portail de manière à gérer les entrées des élèves.

La première semaine sera assouplie de manière à favoriser la séparation mais dès le premier jour, nous vous invitons à expliquer à votre enfant qu'il devra faire le chemin seul. Pour l'aider, vous pouvez dès le premier jour, le laisser marcher comme un grand.

La confiance est donc de mise entre l'enseignante et les parents de manière à ce que votre enfant puisse gérer cette séparation sereinement.

Malgré cette distanciation, vous pouvez bien évidemment toujours rencontrer l'enseignante de votre enfant.

L'entrée à l'école maternelle est une grande étape de la petite enfance. Vous avez un travail en amont à faire pour favoriser la séparation : expliquer à votre enfant qu'il a grandi et que maintenant il doit aller à l'école pour y rencontrer des nouveaux copains (obligation depuis 2019 de l'instruction à 3 ans), des adultes qui vont l'aider à grandir et pour apprendre de nouvelles choses.

Le langage tient une place primordiale. Solliciter le plus possible votre enfant, l'aider en reformulant convenablement, en insistant pour qu'il fasse l'effort de se faire comprendre. Ainsi, à l'école, il ne sera démuni et pourra exprimer ses émotions par le langage.

La place de l'autonomie est importante. A l'école, on fait par soi-même. Là aussi, vous pouvez l'aider en prenant le temps de le laisser faire les choses par lui-même (toilettes, habillage, manger avec des couverts...). Vous pouvez l'aider en privilégiant notamment les tenues vestimentaires simples à mettre qui lui permettront de gagner en autonomie dans les passages aux toilettes.

Un objectif essentiel de la PS, la socialisation. Il faut apprendre à vivre avec des étrangers au cercle familial. C'est difficile !

L'enfant a des droits (s'exprimer, jouer, apprendre, faire des erreurs, être aidé et protégé...) mais aussi des devoirs (attendre son tour, partager, ranger, respecter le matériel, respecter la parole de l'adulte). L'école est donc aussi un lieu de frustration.

Vous pouvez l'aider là encore. Le NON est constructeur et ce n'est pas à l'école que revient la charge de mettre l'enfant face à une première frustration.

La motricité est importante, elle est quotidienne. Attention donc aux tenues et chaussures adaptées et confortables qui lui permettront de bouger sans contrainte.

Le JEU est l'outil de travail essentiel de la maternelle. La place de la manipulation est importante, elle peut être suivie éventuellement de travail sur fiche (très peu en PS) Les parents sont parfois frustrés de ne pas savoir ce qui se passe. Un classeur sera rendu à chaque période et vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'enseignante en cas de nécessité.

Respecter le rythme de l'enfant. Les apprentissages ne se font pas toujours au même rythme. Un enfant doit être réceptif pour pouvoir apprendre.

Vous pouvez aider votre enfant en veillant à son sommeil (coucher 20h00-20h30), à ses jeux (Attention : Tablettes, jeux vidéos- vous pouvez consulter le site de santé publique), en montrant que l'école est un lieu d'apprentissage (pas d'école à la maison !)

La sieste est un moment essentiel dans la journée de votre enfant. Ce n'est pas un « temps perdu ». Préparez-le en lui expliquant qu'il va dormir dans un petit lit entouré de ses copains pour se reposer et être prêt à travailler après.

- ❖ A l'école maternelle, il n'y a pas d'évaluation mais un carnet de réussites reprenant les 5 domaines d'apprentissage des programmes va suivre votre enfant sur ses 3 années de scolarité :
 - Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions- l'oral et l'écrit
 - Agir s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
 - Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
 - Acquérir les premiers outils mathématiques
 - Explorer le monde - temps, espace- vivant, objets, matière

Chaque enfant apprenant à son rythme, le cahier de réussites met en évidence les réussites et est différent d'un enfant à l'autre. Vous y trouverez des étiquettes de réussites pour chaque domaine d'apprentissage.

- **Fonctionnement et règlement intérieur**

- ❖ Règlement intérieur

Le règlement soumis au Conseil d'Ecole de novembre 2023 reste toujours en vigueur. Il est sur le site de l'école. Ce règlement intérieur sera examiné durant le premier Conseil d'école et, éventuellement, amendé ou modifié. Un exemplaire vous sera ensuite adressé afin que vous puissiez en prendre connaissance.

- ❖ Le conseil d'école

Chaque année, les parents d'élèves élisent leurs représentants au conseil d'école, au nombre de 5. Ils ont pour charge de représenter les familles au sein de cette instance officielle et votent notamment le règlement intérieur de l'école. Ils peuvent être consultés pour toute question relative à l'organisation de l'école.

3 conseils d'école ont lieu chaque année, la présence des représentants de parents d'élèves est essentielle lors de ces conseils.

- ❖ Les horaires de l'école sont les suivants :

<u>Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi :</u>	<u>Mercredi:</u>
Matin : 9h00-12h00	Soyez vigilants sur cet horaire
Après-midi : 13h45-16h05	Matin : 9h00-<u>11h40</u>

Rappel : le portail ouvre 10 minutes avant les horaires énoncés ci-dessus et ferme à 9h00 le matin et à 13h45 l'après-midi.

- ❖ Je vous rappelle que l'assiduité et la ponctualité doivent être de mise dans l'intérêt de tous les élèves.
- ❖ Pour les PS, un assouplissement de la scolarité peut être envisagé afin que votre enfant fasse la sieste à la maison. Merci de vous rapprocher de l'enseignante de votre enfant.
- ❖ SIGNALER UNE ABSENCE OU UN RETARD

L'instruction dès 3 ans devenant obligatoire depuis 2019, de nouvelles directives nous demandent d'être particulièrement attentifs en ce qui concerne les absences.

Toute absence doit être signalée **avant 9h00 le jour-même** à l'école au **05 34 26 50 31** (en cas d'absence de la directrice, merci de laisser un message sur le répondeur) ou par mail : **ce.0312144m@ac-toulouse.fr**

Merci de privilégier le mail. Le téléphone n'étant pas d'une fiabilité optimale.

Les retards (qui doivent rester exceptionnels) doivent aussi être signalés par téléphone.

Au retour de votre enfant, vous devez compléter le justificatif d'absence situé en fin de cahier.

❖ Propreté :

Si la propreté n'est plus une obligation, elle reste malgré tout un point essentiel au bien-être de votre enfant à l'école et donc à son implication dans les apprentissages.

Nous vous invitons donc, si ce n'est déjà fait, à diriger et accompagner votre enfant vers la voie de la propreté.

❖ Identification de tout objet appartenant à votre enfant (nom, prénom de l'enfant) :

Votre enfant de 3 ans ne peut pas identifier un objet qui lui appartient. Par ailleurs, le personnel (enseignante et Atsem, animateurs ne peuvent pas reconnaître 112 sacs, doudous...)

L'identification de tout objet, vêtement, cartable..... appartenant à votre enfant est donc indispensable. (merci de noter nom, prénom)

❖ Il est interdit de rapporter tout objet dangereux ou jouet de la maison

❖ Communication école-famille:

- Un **CAHIER de LIAISON vous sera transmis dès la rentrée. Ce cahier doit toujours rester dans le sac de votre enfant et vous devez le consulter tous les soirs, c'est votre devoir de parents.** Votre enfant de 3 ans ne peut pas nous assurer que vous avez bien pris connaissance d'une note d'information du cahier. Vous devez donc signer ce cahier pour chaque information transmise.
- Dès la rentrée, vous aurez des documents à compléter et retourner à l'école au plus vite. L'assurance scolaire devra être transmise à l'enseignante de votre enfant (vous avez déjà fourni un document mais il est destiné au périscolaire). Assurance scolaire : Responsabilité civile et Individuelle Accident.

❖ Réunion de rentrée

- Une réunion de rentrée se tiendra courant septembre.

❖ Site internet

Veillez à consulter régulièrement le site internet de l'école maternelle. Des informations importantes y figurent (liste des classes, liste fournitures scolaires, liste rentrée échelonnée, maladie,.....)

<https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-maternelle/>

Attention, ce site changera à la rentrée, nous basculerons sur un ENT. (informations après la rentrée)

• **Périscolaire :**

Madame Azema est la directrice du périscolaire des deux écoles. Toutes les réservations périscolaires (cantine, garderie, bus) se font via le portail famille.

Attention, vos réservations doivent être faites dès le premier jour d'école.

Coordonnées madame Azema :

- **05 34 26 50 35**
- alae@buzet-sur-tarn.fr

- **Rentrée échelonnée**

Nous organiserons une rentrée échelonnée pour les élèves de PS comme suit :

Le lundi 2 septembre 2024: Le groupe A d'élèves de PS fera sa rentrée à 9h00. Le groupe B d'élèves reste à la maison

Le mardi 3 septembre 2024 : Le groupe B d'élèves de PS fera sa rentrée à 9h00. Le groupe A d'élèves de PS reste à la maison

Organisation validée par le conseil d'école du 13 juin 2024.

Les groupes seront affichés prochainement, et en tout cas avant le 10 juillet, et seront mis en ligne sur le site référencé ci-dessous.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer par mail avant le 2 juillet d'un éventuel problème d'organisation afin de pouvoir mettre en place ces deux groupes.

Mail école : ce.0312144m@ac-toulouse.fr/ Tél : 05 34 26 50 31

Site : <https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-maternelle/>

Merci de prendre l'habitude de regarder régulièrement ce site. Des informations importantes y sont inscrites.

- **Informations diverses :**

- ❖ PAI :

Si votre enfant souffre de maladie chronique à long terme (asthme, allergie...), vous devez vous rapprocher de moi afin de compléter une demande de mise en place de PAI (protocole d'Accueil Individualisé). Dès le mois de septembre, je prendrai attache avec le médecin scolaire afin de mettre en place le PAI de votre enfant. En dehors de ce PAI, aucun médicament ne peut être donné à l'école même avec une ordonnance (même homéopathie, crème solaire).

- ❖ Association ABC : association de parents d'élèves qui organisent des manifestations en faveur de l'école. Par ailleurs, une liste de parents représentants est présentée aux élections de représentants de parents d'élèves par ABC.

- ❖ Elections des représentants de parents d'élèves. Elles auront lieu début octobre.

Le rôle des représentants de parents d'élèves est essentiel. Ils sont notamment vos représentants sur l'instance officielle qu'est le conseil d'école.

- ❖ Listes de fournitures scolaires : voir ci-dessous + sur le site de l'école. Merci de respecter le planning annoncé.

- ❖ BUS

Les renseignements concernant les modalités d'utilisation du transport scolaire sont à consulter sur le site : lio.laregion.fr

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à la lecture de cette note d'informations particulièrement dense.

Dans l'attente d'avoir le plaisir d'accueillir votre enfant au sein de l'école maternelle de Buzet et au nom de toute l'équipe enseignante, je vous souhaite un bel été.

Véronique Valentin, directrice

LISTE FOURNITURES SCOLAIRES-2024

Attention : les fournitures scolaires seront à remettre à l'enseignant de votre enfant selon le planning suivant :

Lundi 2 septembre : classe 4-GS – enseignant en cours de nomination

Mardi 3 septembre : classe 3-GS - madame GUIDICELLI

Mercredi 4 septembre : classe 5- MS – Mme MEZERETTE

Jeudi 5 septembre : classe 2-PS/MS – Mme DENIS

Vendredi 6 septembre : classe 1-PS – Mme VALENTIN

Liste commune à tous les niveaux :

- Un grand classeur à levier largeur dos 8 cm
- Intercalaires grand format (6)
- 1 boîte à mouchoirs (une autre boîte vous sera demandée dans le courant de l'année)
- Un cartable permettant de mettre aisément un cahier 17x22, le doudou, la boîte à goûter....
- Un protège-cahier transparent incolore format 17x22
- Une grande poche plastique au nom de votre enfant

Pour les PS : dès le premier jour

- Un change complet adapté à la saison au nom de votre enfant.
- Doudous et sucettes sont indispensables. Ils devront être identifiés et rangés dans un sac en tissu marqué au nom de l'enfant. Vous pouvez choisir d'avoir un Doudou spécifique qui restera à l'école.

Un complément à cette liste pourra vous être demandé à la rentrée en fonction du niveau de votre enfant et de son enseignant.

Tout le matériel et les vêtements devront être marqués au nom de votre enfant.

L'équipe enseignante